



CH LAVAUUR



Lavaur, le 28/07/2011

Personnels techniques, administratifs, de rééducation et médico techniques de catégorie B

La CGT vous informe : votre situation administrative change !

Des nouveaux décrets (du 14 et du 27 juin 2011) viennent de modifier les grilles indiciaires (les rémunérations) et les statuts particuliers des techniciens, des secrétaires médicales (renommées assistantes médico administratives avec deux branches : secrétariat ou régulation), des PARM, des ACH, des manipulateurs en électroradiologie médicale, des préparateurs en pharmacie, des techniciens de laboratoire, des orthophonistes, des masseurs kinésithérapeutes, des pédicures-podologues, des ergothérapeutes, des psychomotriciens, des orthoptistes, des diététiciens...

Les nouvelles grilles pour les catégories B, appelées « Nouvel Espace Indiciaire » s'appliquent depuis les 14 et 27 juin 2011 !

Deux nouvelles : une bonne et une mauvaise :

- **Les salaires vont augmenter,**
- **Trop peu hélas !**

Compte tenu du retard accumulé au regard de l'augmentation du coût de la vie et du décrochage du niveau de reconnaissance des diplômes professionnels.

Ces nouvelles grilles prévoient un allongement de la carrière.

Tout comme pour les infirmières, les objectifs sont de supprimer la reconnaissance de la pénibilité (départ en retraite à partir de 55 ans) pour les professionnels qui en bénéficient.

Le Ministère a anticipé sur l'allongement des carrières.

Issues du protocole Bachelot de 2010, que la CGT n'avait pas signé car il n'était pas à la hauteur des demandes des personnels, ces nouvelles grilles ne répondent pas aux attentes des agents hospitaliers!

Les nouveaux programmes de formation des professions, en cours ou achevés, ne prennent pas en compte les aspirations des professionnels à une reconnaissance des diplômes au niveau Licence, Master, Doctorat, revendiquée par la CGT.

Salaires, on est loin du compte !

- ☛ 2010 : 0,5 % au 1er juillet
- ☛ 2011 : gel des salaires
- ☛ 2012 et 2013 : sans doute la même position du gouvernement !

La CGT réclame une mesure de rattrapage immédiat de la valeur du point de 10% (au titre de la perte subie depuis 2000).

REVENDEICATIONS DE LA CGT :

- ☛ SMIC à 1 700 €
- ☛ 1,4 fois le SMIC pour les secrétaires médicales,
- ☛ 1,6 fois le SMIC pour les techniciens supérieurs,
- ☛ 1,8 fois le SMIC pour le niveau Licence.

Le passage en catégorie des professions dont la pénibilité est reconnue, sera, à n'en pas douter, soumis au même chantage que celui des infirmières.

Pour plus d'infos, rapprochez-vous du syndicat CGT du CH Lavour !

Pénibilité :

De nombreux professionnels hospitaliers demandent la reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers, et un départ en retraite à 55 ans.

Ceux qui bénéficient de cette reconnaissance de la pénibilité risquent de la perdre !

Reconnaissance professionnelle :

Le compte n'y est pas, et loin s'en faut !

La CGT réclame la reconnaissance des qualifications et des diplômes dans le processus LMD et la réévaluation des grilles salariales en lien avec les qualifications !

Le travail au rabais, Ça suffit !

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr